

ODICÉO

115, boulevard Stalingrad – C.S. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A.S. au capital de € 275.000
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association

GRAINE DE VIE

Avenue de Haute Roche BP76
69493 PIERRE-BENITE

ASSOCIATION GRAINE DE VIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association GRAINE DE VIE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GRAINE DE VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 7 de l'annexe intitulée « Subventions d'exploitation » détaille l'ensemble des subventions d'exploitation notifiées à l'Association sur l'exercice. À ce titre, nous nous sommes assurés de l'exhaustivité de ces subventions à partir des conventions ou notifications obtenues ainsi que de la réalité de ces produits au regard des comptes-rendus d'activités présentés par l'Association sur l'exercice.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 5 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes



ODICÉO, représenté par
Sabine SCHNECK

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 370.88	10 370.88		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	10 370.88	10 370.88		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	178 608.64	114 893.83	63 714.81	37 593.73
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	178 608.64	114 893.83	63 714.81	37 593.73
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	188 979.52	125 264.71	63 714.81	37 593.73
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	240 450.28	466.81	239 983.47	159 496.55
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	11 024.15	466.81	10 557.34	9 099.13
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	229 426.13		229 426.13	150 397.42
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				31 325.00
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	240 075.58		240 075.58	150 276.40
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 827.16		7 827.16	10 683.15
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	488 353.02	466.81	487 886.21	351 781.10
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	677 332.54	125 731.52	551 601.02	389 374.83

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES	6 000.00	6 000.00
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	153 308.82	190 698.33
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	32 586.83	-37 389.51
SITUATION NETTE (1)	191 895.65	159 308.82
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	44 514.54	37 292.84
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	44 514.54	37 292.84
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	236 410.19	196 601.66
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	45 000.00	45 280.00
PROVISIONS POUR CHARGES	10 131.00	7 469.00
TOTAL PROVISIONS (4)	55 131.00	52 749.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	223.62	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	39 892.87	29 862.24
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	111 983.93	104 605.70
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	781.25	21.52
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	107 178.16	5 534.71
TOTAL DETTES (5)	260 059.83	140 024.17
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	551 601.02	389 374.83

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 302.19		2 682.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	547 598.01		382 478.82
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		547 598.01	382 478.82
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	549 260.07		531 348.82
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	17 000.00		
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		566 260.07	531 348.82
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	24 230.98		37 968.63
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	1 678.33		18 361.37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 141 069.58	972 839.64
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	270 125.29		284 008.55
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	38 479.65		20 160.78
SALAIRES ET TRAITEMENTS	586 620.20		517 604.26
CHARGES SOCIALES	199 807.04		172 730.32
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	12 649.32		9 895.59
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 662.00		
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	343.74		3 330.30
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 110 687.24	1 007 729.80
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		30 382.34	-34 890.16

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			1 407.74
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 871.42		
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 871.42	1 407.74
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 871.42	1 407.74
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	181.57		11 481.47
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 066.30		4 172.12
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	280.00		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		6 527.87	15 653.59
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 896.72		18 519.18
SUR OPERATION EN CAPITAL	101.43		761.50
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			280.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		6 998.15	19 560.68
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-470.28	-3 907.09

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	196.65		
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 150 468.87	989 900.97
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 117 882.04	1 027 290.48
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		32 586.83	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			37 389.51
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	101 624.13		98 842.58
BENEVOLAT	8 451.00		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		110 075.13	98 842.58
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	92 950.57		90 994.58
PRESTATION EN NATURE	8 673.56		7 848.00
PERSONNEL BENEVOLE	8 451.00		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		110 075.13	98 842.58



ANNEXES

- Le **bilan de l'exercice** présente un total de 551 601 euros
- Le **compte de résultat**, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total de charges de 1 117 882.04 euros,
 - un total de produits de 1 150 468.87 euros,Soit un résultat EXCEDENTAIRE de 32 586.83 euros

Conformément à ses statuts, l'association a pour objet « d'œuvrer dans le domaine du développement local sur la commune de Pierre-Bénite, dans le cadre de l'animation et de la gestion d'un projet du centre social et, par des actions destinées aux adultes, aux jeunes, aux enfants et à la famille dans sa globalité. Ses objectifs s'inscrivent dans une démarche d'insertion et de citoyenneté destinée à répondre aux difficultés et aux besoins sociaux, éducatifs, culturels de la population.

L'association a pour vocation à créer, promouvoir et à animer des activités socio-éducatives et de développements sociaux ouverts à tous les Pierre-Bénitains, dans le respect des principes laïques et démocratiques. La notion de citoyenneté réclame l'implication des populations concernées dans la définition et la réalisation des projets. En outre, afin de garantir la cohérence des actions, l'exigence d'un partenariat fort avec les associations, structures, dispositifs œuvrant dans le même sens sera dans tous les cas recherchés.

Ses **ressources** sont principalement des

- Participations et adhésions usagers provenant de ses adhérents,

Les adhésions demandées aux usagers de l'association sont comptabilisées lors de leur encaissement.

- Prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône,
- Subventions de fonctionnement de la Ville de Pierre-Bénite, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- Subventions sur appels à projets de la Ville de Pierre-Bénite, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (Fonds Publics et Territoires, Vacances Familles Solidarité, Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents, les Valeurs de la République), de la Métropole de Lyon, de l'Etat (Direction régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Ville Vie Vacances, aides à l'emploi), de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT).

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code du Commerce, du Plan Comptable Général (Règlements 2014-03 du 5 juin 2014, 2016-07 du 4 novembre 2016 et ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 modifiés par le règlement ANC 2020-08 et le règlement ANC 2021-02, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) ainsi que du règlement de la Caisse d'Allocations Familiales.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

1. Faits marquants

Dans le cadre de son projet social, le centre social a confirmé sa réorganisation et ses actions socles et déployé de nouvelles actions :

- Accompagnement à la parentalité, développement des ateliers français langue étrangère, développement des services notamment pour la garde d'enfants, propositions d'actions familiales et d'ateliers collectives, d'actions sportives au féminin, et mises en place dans le cadre de l'accompagnement des personnes vulnérables d'ateliers seniors dès la fin 2022.
- La modification des actions destinées à la jeunesse avec comme projet le développement d'un espace jeunesse ouvert en fin d'après-midi la semaine.
- Associer à un partenariat accru avec l'Education Nationale et du soutien scolaire auprès des élèves de primaire et du collège (en association les parents, tous les enfants peuvent réussir et CLAS)
- Enfin, l'animation du territoire avec la mise en place d'évènements collectifs permettant de favoriser le vivre ensemble.
- Par ailleurs nous avons proposé avec l'aide LMH des actions de proximité de bas d'immeuble et proposer des évènements festifs l'été grâce au financement « quartier d'été ».
- A l'interne, le centre social a favorisé la formation des personnels, la stabilisation de l'équipe et travaillé sur ses procédures internes.

Nous travaillons dans la continuité de l'année précédente en ce qui concerne la communication (plaquette, site internet), permanence sur le marché, et nous développons notre partenariat et la recherche de nouveaux financements comme nous l'a incité la ville (conférences des financeurs, plan pauvreté, et dispositifs jeunesse, petite enfance et adolescence).

Ressources Humaines

Deux fonctions supports, c'est-à-dire un chargé d'accueil (temps plein) (remplacement) et un gestionnaire de ressources humaines (temps partiels) (nouveau poste), embauchées en CDI sur 2023.

Difficultés pour trouver un mi-temps comptable, succession de 3 personnes différentes sur la fonction sur 2023 (un CDI qui a interrompu son contrat en période d'essai), la fédération qui a tenu le poste jusqu'en juillet, la reprises par deux mises à disposition par le centre social d'Oullins. D'où nos difficultés à suivre nos budgets car des temps de latence entre les personnes et des remplacements partiels.

Sur 2023, embauche en CDI de l'animatrice adulte (CDD auparavant) et de la directrice du l'Accueil de Loisirs (CDD remplacement auparavant).

Un animateur jardin en CDD financé par LMH de février 2023 à février 2024.

Investissements

Finalisation des travaux de la Maison des Habitants avec la subvention d'investissement de la CAF de 30 000 € signée en 2022. Les acquisitions d'immobilisation s'élèvent à 17 160 Eur sur l'exercice 2023.

Travaux de rénovation à la Ruche de la CAF financés par une subvention d'investissement de 13 288 Eur signée en 2023. Les acquisitions d'immobilisation s'élèvent à 19 127 Eur sur l'exercice 2023.

Financier

Un important travail de recherche de nouveaux financements a abouti à l'obtention de nouvelles subventions :

- Etat – Tout le monde dehors été 2023 pour 2 000 Eur.
- Conférence des financeurs – Actions Séniors 2023 pour 12 000 Eur.
- Métropole de Lyon – Quartier d'été 2023 pour 1 893 Eur.
- Métropole de Lyon – Sport inclusif et solidaire 2023 pour 3 500 Eur.
- Lyon Métropole Habitat – Animations jardin 2023 pour 11 000 Eur.
- Lyon Métropole Habitat – Actions hors des murs adultes / actions en direction de la jeunesse 2023 pour 5 000 Eur.
- Harmonie Mutuelle – Actions 2023 pour 1 000 Eur.

2. Immobilisations et amortissements

2.1 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

IMMOBILISATIONS	Valeurs BRUTES (Début exercice)	Acquisitions	Cessions	Valeurs BRUTES (Fin exercice)
LOGICIELS	10 370.88			10 370.88
MATERIEL & OUTILLAGE	11 243.28		674	10 569.28
AGENCEMENT & INSTALLATION	62 173.24	17 064.72		79 237.96
MATERIEL INFORMATIQUE	16 498.21	3 132		19 630.21
MOBILIER	50 627.27	18 675.11	131.19	69 171.19

2.2 Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue d'utilisation :

- Logiciels : 1 à 4 ans
- Installations, agencements, aménagements : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 à 8 ans
- Matériel d'activités et outillage : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

AMORTISSEMENTS	Valeur (Début exercice)	Dotations / Transfert	Reprises / Transfert	Valeur (Fin exercice)
LOGICIELS	10 370.88			10 370.88
MATERIEL & OUTILLAGE	8 477.33	1 599.45	674	9 402.78
AGENCEMENT & INSTALLATION	60 634.84	888.80		61 523.64
MATERIEL INFORMATIQUE	6 805.80	3 772.72		10 578.52
MOBILIER	27 030.30	6 388.35	29.76	33 388.89

3. Tableau de variation des PROVISIONS

PROVISIONS	Valeur (Début exercice)	Dotations	Reprises	Valeur (Fin exercice)
LITIGES - MARGERIAZ Locations	280		280	0
RISQUES & CHARGES	45 000			45 000
DEPART A LA RETRAITE	7 469	2 662		10 131
DEPRECIATION DES CREANCES USAGERS	466.81			466.81

4. Tableau de variation des FONDS PROPRES

FONDS PROPRES	Valeur (Début exercice)	Augmentation	Diminution	Valeur (Fin exercice)
Fonds statutaires (compte 1032)	6 000.00			6 000.00
Report à nouveau - EXCEDENT - DEFICIT	190 689.33 288 402.97 -97 704.64		37 389.51	153 308.82 288 402.97 135 094.15
Résultat de l'exercice	-37 389.51	32 586.83	37 389.51	32 586.83
Subventions d'investissement (1)	37 292.84	13 288.00	6 066.30	44 514.54 (2)

(1) Solde du compte 139 (Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat) au 31 décembre 2023 : 16 753.46 € (montant net au bilan : **44 514.54 €**)

(2) Subvention CAF 2019/2020 (compte 131001) : 17 980 €
Subvention CAF 2022/2025 (compte 131002) : 30 000 €
Subvention CAF 2023/2026 (compte 131003) : 13 288 €

5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5.1 Créances

CREANCES	31/12/2023	1 an au plus	plus d'un an
Créances clients & comptes rattachés (montant brut)	11 024.15	11 024.15	
Autres créances, dont :	229 426.13	229 426.13	
<i>Avoirs Fournisseurs</i>			
<i>Créances sociales</i>	8 509.03	8 509.03	
<i>Subventions et P.S. CAF</i>	208 696.06	208 696.06	
<i>Débiteurs divers</i>	1 580.45	1 580.45	
<i>Produits à recevoir</i>	10 640.59	10 640.59	
Charges constatées d'avance	7 827.16	7 827.16	

5.2 Dettes

DETTES	31/12/2023	1 an au plus	plus d'un an
Emprunts et dettes financières			
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	39 892.87	39 892.87	
Dettes fiscales et sociales, dont :	111 983.93	111 983.93	
<i>Personnel</i>	74 518.99	74 518.99	
<i>Organismes sociaux & impôts</i>	37 464.94	37 464.94	
<i>C.A.F.</i>			
Autres dettes	781.25	781.25	
Produits constatés d'avance (1)	107 178.16	107 178.16	

(1) Adhésions EAJE-CSC : 1 352.81 Eur / Activités CSC pour 281.10 Eur / Région AURA : 12 000 Eur/ CAF CLAS COLLEGE-PRIMAIRE : 8 810.46 Eur / ASP : 691.79 Eur / CAF BONUS TERRITOIRE : 84 042 Eur.

6. Engagements de départ à la retraite

A compter de l'exercice 2022, l'association a opté pour une révision des modalités de calcul de la comptabilisation au passif du bilan des engagements de départ à la retraite.

L'ouverture des droits à la retraite est fixée par les dispositions légales et conventionnelles. Tout salarié cessant ses fonctions pour départ à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ dont le montant est de 1/60^e de la rémunération annuelle par année de présence dans l'association avec un maximum de 15 ans. Cette indemnité est calculée sur la valeur du point au moment du départ du salarié. Le montant de cette indemnité ne peut être inférieure aux indemnités légales.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation annuel : 3.20%
- Revalorisation des salaires : 1% (Non cadres) et 2% (Cadres)
- Taux de charges sociales : 40%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de mortalité (indicateurs INSEE 2022)
- Probabilité de présence dans la structure :
 - o 21 - 30 ans : 10%
 - o 31 - 40 ans : 30%
 - o 41 – 50 ans : 50%
 - o 51 – 55 ans : 75%
 - o Plus de 55 ans : 100%

Suite à la mise en place des nouvelles modalités de calcul, l'association a enregistré une reprise d'un montant de 7 469 €, soit une provision pour engagement à la retraite qui s'élève au 31 décembre 2023 à 10 131 €.

7. Subventions d'exploitation

	Etat	C.A.F.	Autres
Subventions d'exploitation			
ETAT			
- Ateliers sociolinguistiques	7 500.00		
- Actions parentalité	6 500.00		
- Citoyens, citoyennes de PB	3 500.00		
- Tout le monde dehors	2 000.00		
- ASP (contrats aidés)	19 382.29		
METROPOLE DE LYON			
- Quartiers d'Eté			1 893.37
- Fonctionnement			8 000.00
- Sport inclusif et solidaire			3 500.00
CONFERENCE DES FINANCEURS			
- Actions seniors			12 000.00
C.A.F. du Rhône			
- Contrat Enfance Jeunesse*		226 007.00	
- Fonctionnement		17 144.00	
- Dispositif REAAP (1)			
- Vacances Familles Solidarité		10 228.00	
- Fonds Publics et Territoires		26 000.00	
- Les Valeurs de la République		5 000.00	
Ville Pierre-Bénite			190 000.00
CARSAT (2)			10 000.00
Mutualité Sociale Agricole			605.41
TOTAL	38 882.29	284 379	225 998.78

(1) Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

(2) Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

(*) Financement « mixte » Ville de Pierre-Bénite / C.A.F. du Rhône

8. Résultat exceptionnel : Déficit de 470.28 euros

8.1 Produits exceptionnels (6 527.87 €)

Compte 771000 (PRODUITS EXCEPTIONNELS -N-)

- Ecart règlement client : 9 €
- Ecart mutuelle : 49.81 €
- Ecart caisse : 122.76 €

Compte 777000 (Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat)

- Subvention 2019/2020 : 2 305.41 €
- Subvention 2022/2025 : 3 204.89 €
- Subvention 2023/2026 : 556 €

Compte 787500 (Reprise aux provisions pour Risques)

- Reprise aux provisions (Litige) : 280 €

8.2 Charges exceptionnelles (6 998.15 €)

Compte 671000 (Charges exceptionnelles sur opération de gestion)

- Ecart règlements fournisseurs : 361.22 €
- Perte tickets restaurants : 279.50 €
- MARGERIAZ – Equipements perdus : 280 €

Compte 671200 (Majorations, Pénalités)

- Pénalités URSSAF : 5 926 €
- Pénalités RENT A CAR : 50 €

Compte 675000 (Valeur comptable des Eléments d'Actif cédés)

- Mise au rebut : 101.43 €

9. Rémunérations des cadres dirigeants

Le montant total des rémunérations pour l'exercice 2023 des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles de l'association, composés uniquement de membres bénévoles du Conseil d'Administration est de 0€.

Le montant total des rémunérations pour l'exercice 2023 des trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'association n'est pas communiqué car cela reviendrait à communiquer la rémunération d'une seule personne.

10. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires de certification des comptes s'élèvent à **7 015.20 euros**.

11. Contributions volontaires en nature

11.1 Mises à disposition par la ville de Pierre-Bénite au titre de 2023 sont les suivantes :

- Mise à disposition gratuite des locaux : 74 247.37 €
- Mise à disposition des fluides / fournitures : 6 160.73 €
- Entretien, réparation, maintenance : 12 542.47 €
- Personnel : 4 663.16 €
- Autres services extérieurs : 4 010.40 €

Pour un total de **101 624.13 €**.

11.2 Bénévolat

Activités	Nombre de bénévoles	Nombre d'heures 2023	E.T.P.
Ateliers sociolinguistiques	4	240 heures	0.15
Activités jeunesse	8	16 heures	0.01
Activité séniors	1	12 heures	0.01
Activité tricots	4	16 heures	0.01
Réunions Bureaux	4	160 heures	0.10
Réunions Conseil d'administration	10	80 heures	0.05
TOTAL	31	524 heures	0.33

Valorisation du bénévolat :

$$524 \text{ h} * 11.52\text{€} * \text{Taux de charges (40\%)} = \mathbf{8\ 451\ \text{€}}$$

12. Effectifs présents au 31 décembre 2023 (en ETP)

L'effectif du centre social GRAINE DE VIE s'élève en Equivalent Temps Plein à **17.61 au 31 décembre 2023** contre 16.57 au 31 décembre 2022.

13. Valeurs mobilières de placement

L'association détenait des parts sociales au Crédit Mutuel (31 948 parts de 1 €), soit une valeur totale de 31 948 €. Ces parts ont été cédées en totalité le 12 juin 2023 pour 31 948 €.